

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 18 septembre 2025

Appel à la vigilance sur les arboviroses autochtones et mesures mises en œuvre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis le 1er juin 2025, un nombre record de 252 cas autochtones de maladies transmises par le moustique tigre a été recensé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, essentiellement des cas de chikungunya (242 cas vs 10 cas de dengue) (plus d'informations sur notre site internet : [Point de situation sur les cas autochtones d'arboviroses dans notre région | Agence régionale de santé PACA](#))

Face à cette situation, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Santé publique France Paca-Corse, avec l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID Méditerranée) et en lien étroit avec les collectivités territoriales et les professionnels de santé, poursuivent leur pleine mobilisation pour stopper les chaînes de transmission autochtone et appellent à la vigilance renforcée.

Une augmentation du nombre de foyers actifs et l'apparition de foyers secondaires

Au 15 septembre, Santé publique France Paca-Corse dénombre un total de 21 épisodes de circulation autochtone du chikungunya identifiés dans notre région : 9 dans le département du Var, 8 dans les Bouches-du-Rhône, 7 dans les Alpes-Maritimes et un dans le Vaucluse (liste des communes concernées détaillée en annexe).

Si la situation semble stabilisée pour la plupart des épisodes grâce aux mesures de démoustication et aux actions de sensibilisation auprès de la population, la région fait face à 3 foyers actifs d'importance.

Ces foyers, qui comptent un nombre élevé de cas, se caractérisent par une situation évolutive persistante et/ou une capacité à générer des foyers secondaires :

- **Antibes**, où 87 cas ont été identifiés dans différents quartiers de la commune ;
- **Fréjus**, où 59 cas ont été identifiés principalement dans un même quartier de la commune, mais des investigations sont en cours dans d'autres quartiers de la commune ;
- **Vitrolles**, où 45 cas ont été identifiés dans un même quartier.

En savoir plus dans le bulletin hebdomadaire de Santé Publique France : [Provence-Alpes-Côte d'azur et Corse - Santé publique France](#)

Le rôle central des professionnels de santé

La précocité de l'intervention des professionnels de santé est déterminante pour empêcher le développement de chaînes de transmission. En effet, ce sont eux qui repèrent les symptômes du chikungunya chez les patients lors de consultation, déclarent les cas à l'ARS et délivrent le plus précocement les recommandations de protection des piqûres.

Au regard de l'évolution du nombre de cas dans notre région, l'ARS et Santé publique France Paca-Corse ont tenu une réunion le 3 septembre 2025 ouverte à l'ensemble de professionnels de santé afin de faire un point sur la situation épidémiologique, rappeler les mesures de gestion et partager les remontées de terrain des professionnels. Le signalement précoce des cas permet le déclenchement des enquêtes épidémiologiques et des actions de démoustication dans les plus brefs délais.

Une mobilisation continue et conjointe pour protéger la population

Dès la déclaration d'un cas confirmé (dengue ou de chikungunya), une enquête épidémiologique est lancée. En complément, les équipes de l'ARS et de Santé publique France Paca-Corse, soutenus par les collectivités locales, peuvent mener des investigations sur le terrain, notamment en réalisant du porte-à-porte dans les quartiers concernés. Ces visites permettent d'identifier d'éventuels cas secondaires dans le voisinage, de sensibiliser les habitants et de transmettre les recommandations pour éviter les piqûres de moustiques et empêcher leur prolifération.

En parallèle, l'EID Méditerranée intervient pour des opérations de démoustication autour des cas signalés. Ces traitements, réalisés de manière précoce, ciblée et encadrée, visent à éliminer les moustiques tigre potentiellement contaminants.

Cette réponse coordonnée entre les acteurs de santé publique, les collectivités territoriales et l'opérateurs de démoustication illustre l'engagement collectif pour réduire la transmission locale des arboviroses.

Enfin, les hôpitaux, les médecins libéraux et les laboratoires d'analyse médicale des secteurs concernés sont également informés et mobilisés pour prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes.

RAPPEL à la population : Chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger et protéger ses proches en limitant la circulation du virus dans la région.

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé de/d' :

- appliquer un répulsif cutané, particulièrement le matin et en fin de journée ;
- installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;
- porter des vêtements couvrants et amples.

Les bracelets anti-insectes, huiles essentielles, appareils sonores à ultrasons, rubans, papiers et autocollants gluants, dont l'efficacité n'a pas été démontrée, ne sont pas recommandés.

2. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs (et notamment après avoir fréquenté une zone ou un quartier où circulent les virus) : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

En cas de symptômes, la protection contre les piqûres de moustiques est primordiale. En effet, un malade peut transmettre le virus aux moustiques jusqu'au 7^{ème} jour après le début des symptômes (même en cas de disparition de ceux-ci).

3. Limiter ses déplacements en cas de symptômes

Durant cette période de 7 jours, une piqûre peut transmettre au moustique le virus présent dans le sang et contribuer à la diffusion de la maladie dans de nouvelles zones. Pour éviter la propagation du virus et protéger votre entourage, il est donc recommandé de limiter ses déplacements pendant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes.

4. Eviter la prolifération des moustiques

Supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles les moustiques pondent et se développent :

- vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobilier de jardin, bâches...), au moins une fois par semaine ;
- ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs) ;
- fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

En savoir plus

- ⇒ [Moustique tigre et lutte anti-vectorielle ARS Paca](#)
- ⇒ [Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen](#)
- ⇒ [Le chikungunya sur le site internet de Santé publique France](#)
- ⇒ [La dengue sur le site Internet de Santé publique France](#)
- ⇒ [Moustiques vecteurs de maladies - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

Annexe : Épisodes de transmission autochtone de dengue et de chikungunya en Paca, saison 2025 (point au 15/09/2025) – Source : Bulletin de surveillance sanitaire, Santé publique France Paca-Corse

Département	Virus	Commune(s)	Nb cas autochtones
Alpes-Maritimes	Chikungunya	Antibes	87
	Chikungunya	La Gaude	6
	Chikungunya	Cagnes-sur-Mer	5
	Chikungunya	Vallauris	2
	Chikungunya	Nice	1
Var	Chikungunya	Fréjus	59
	Chikungunya	La Croix-Valmer	3
	Chikungunya	Bauduen	3
	Chikungunya	Ollioules	1
	Chikungunya	Rougiers	1
Bouches-du-Rhône	Chikungunya	Vitrolles	45
	Chikungunya	Les Pennes-Mirabeau	7
	Chikungunya	Roquevaire	4
	Dengue	Aubagne	3
	Chikungunya	Ceyreste	1
Vaucluse	Chikungunya	Richerenches	1